

<http://www.snetap-fsu.fr/La-rentree-doit-se-faire-sans-attendre-au-LEGTA-de-Croix-Rivail-en-MARTINIQUE.html>



La rentrée doit se faire sans attendre au LEGTA de Croix-Rivail en Martinique

- Nos Actions - Communiqués -



Date de mise en ligne : jeudi 21 septembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Paris, le 21 septembre 2017

La rentrée doit se faire sans attendre au [LEGTA](#) de Croix-Rivail en MARTINIQUE

Depuis le 21 août dernier, la route d'accès au LEGTA de Croix-Rivail de la Martinique est bloquée par un barrage réalisé par le comité de soutien de l'ancien directeur de l'établissement qui conteste sa mutation, comme chargé de mission à la DAAF de Guadeloupe, avec conservation de son statut d'emploi de personnel de direction et la rémunération qui en découle.

Si le cas individuel de ce personnel de direction pose la question effectivement du statut d'emploi des directeurs et de la nécessité de la création d'un statut de corps - revendication portée par l'intersyndicale ([FSU-FO-UNSA](#)) de la [CCP](#) des personnels de direction à l'exception de la [CFDT](#), le SNETAP-FSU ne peut cautionner les violences à l'égard des personnels s'inscrivant dans le cadre du blocage de l'établissement ;

Le SNETAP-FSU, par la voix de sa section locale s'est clairement exprimé sur ce sujet et a pris une position conforme à ses convictions, sans opportunisme ni démagogie. Pour le SNETAP-FSU, la justice administrative saisie en référé par l'agent devra rendre sa décision et l'État la respecter. MAIS il est inacceptable que dans l'attente de ce jugement (audience du référé prévue le 29 septembre), la situation s'enlise et que les personnels notamment nouvellement nommés soient ou se sentent menacés (menaces, mises en cause dans la presse, comme "métro", hébergement à la DAAF faute de sécurité assurée).

Le SNETAP-FSU a saisi le ministère, depuis la Direction Générale de l'Enseignement jusqu'au cabinet du ministre pour que le service public agricole d'éducation puisse accueillir les jeunes en formation et les personnels exercer leurs missions.

Le SNETAP-FSU appelle toutes les organisations syndicales représentatives du ministère de l'Agriculture à clarifier leur position dans ce dossier et à prendre leurs responsabilités pour que la rentrée se fasse enfin dans l'établissement pour les 200 élèves et les personnels. En effet, les premiers communiqués du « comité de soutien » contenaient les logo d'organisations syndicales qui par ailleurs, en métropole, ne se sont pas opposées à la mutation de l'agent. Il est inconséquent compte-tenu des enjeux de la rentrée scolaire pour les élèves et personnels de maintenir cette ambiguïté.

Le SNETAP-FSU appelle à la fin du blocage qui perdure depuis trop longtemps pour le plus grand désarroi des élèves et des personnels. Il est grand temps d'y mettre un terme. Si le combat d'un agent devant la justice est totalement justifiée et le SNETAP-FSU défendra la décision de justice quelle qu'elle soit, il ne peut mettre en péril la scolarité de plus de 200 élèves, hypothéquer l'avenir de l'établissement et ternir considérablement l'image de l'Enseignement Agricole Public de la Martinique.

Le secrétariat général du SNETAP-FSU